



Convocation à l'AGE SAS à 400 km du siège social

Par **FJP**, le **31/01/2017** à **22:59**

Bonjour,

Je suis associé minoritaire d'une sas. J'ai reçu une convocation pour une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à plus de 400 km du siège social de la sas et de mon habitation. Est ce légal???

Merci de votre réponse